



**Mission confiée par le Premier Ministre
à Monsieur Louis GALLOIS,
commissaire général à l'investissement,
sur la compétitivité de l'industrie**

Contribution des CCI de France

Septembre 2012

Introduction

Dans la continuité des recommandations émises par les CCI dans le cadre de la mission de préfiguration de la Banque Publique d'Investissement et de la Grande Conférence Sociale, les propositions des CCI en faveur de la compétitivité des entreprises industrielles portent principalement sur :

- le ciblage des dispositifs d'aides afin de les orienter préférentiellement vers les PMI et les ETI ;
- la simplification drastique de la législation et des procédures administratives imposées aux entreprises ;
- la stabilité de l'environnement réglementaire, fiscal et social ;
- l'adaptation du tempo de l'administration à celui des PME ;
- la nécessité de poser les bases d'une nouvelle économie plus durable s'appuyant sur les nouvelles technologies (numérique, biotechnologies, nanotechnologies, écotechnologies) qui sont les principaux viviers d'emplois et de croissance du XXIème siècle.

Bien entendu, l'allègement du coût du travail et donc des charges sociales qui pèsent sur les entreprises reste un domaine central pour leur permettre de relever leur taux de marge, poursuivre une politique d'investissement, d'innovation et d'export et in fine renforcer leur compétitivité.

1- La nécessité d'un choc de compétitivité

La compétitivité des entreprises industrielles est intimement liée à leur capacité à dégager en interne les ressources pour financer leur croissance et assurer leurs investissements. Le renforcement des fonds propres et de la capacité d'autofinancement des entreprises doit donc être une priorité absolue.

☒ Proposition : Favoriser le réinvestissement dans les PMI et ETI

Nous proposons d'appliquer à toute PME PMI juridiquement indépendante un taux réduit d'IS aux bénéfices réinvestis dans le capital de l'entreprise.

2- La création d'un écosystème compétitif

Sur la base du principe « Penser PME d'abord », nous proposons de simplifier l'environnement des PME PMI et de leur donner la priorité dans les dispositifs de soutien. La mise en œuvre d'un SBA à la française, réservant une part de l'achat public aux PME, reste un objectif à atteindre.

☒ Proposition 1 : Cibler les dispositifs d'aide préférentiellement vers les PMI et ETI

Qu'il s'agisse du Crédit Impôt Recherche, des pôles de compétitivité, des investissements d'avenir, ... une prime aux PME doit être envisagée, notamment pour les plus innovantes ainsi que sur les écosystèmes en réseaux.

Ainsi, pour le CIR, sans être remis en cause, ce dispositif fiscal doit servir davantage encore les PME et ETI industrielles à travers l'introduction d'une dose de progressivité liée à la taille et la simplification de la procédure d'accès.

☒ Proposition 2 : Simplifier et stabiliser l'environnement normatif et réglementaire

Dans une économie globalisée, le tempo de l'administration (Etat et collectivités) doit être adapté à celui des PME (et non l'inverse). Ce principe étant posé, il est constaté que, bien que louables, les efforts de simplification réalisés jusqu'à présent n'ont pas permis de gains significatifs.

Il est donc nécessaire d'envisager une simplification drastique de la législation et des procédures administratives imposées aux entreprises sur le modèle du Canada ou de l'Italie. Cette simplification est également à rechercher dans les dispositifs d'aide (pourquoi un consultant pour déposer un dossier de crédit impôt recherche ?) et la transposition des textes communautaires dans lesquelles nos administrations dépassent très souvent les exigences des textes initiaux alors que nos partenaires européens font preuve de « souplesse ».

L'affirmation des CCI comme guichet unique et réducteur de complexité est une voie à explorer.

Il convient par ailleurs d'encourager les mesures de contrôle a posteriori qui permettent une meilleure fluidité dans la compétition européenne.

☒ Proposition 3 : Redorer l'image de l'industrie

Les PMI font souvent face à une difficulté pour trouver les compétences dont elles ont besoin sur des postes tels qu'usineur, décolleteur ou soudeur. La « Semaine de l'Industrie », dont les CCI sont un partenaire central, a permis de mettre cette question à l'agenda politique.

Les CCI ont décidé de faire de « 2013, l'année de la compétitivité industrielle » et de mettre les métiers de l'industrie à l'honneur. Cette initiative pourrait servir de base à un futur plan de sensibilisation sous l'impulsion du Gouvernement.

3- La mobilisation de l'innovation et de l'export

Face à la concurrence des pays à bas coûts de main d'œuvre, le salut des entreprises françaises est largement conditionné par leur aptitude à développer leur compétitivité hors-prix, à hisser la qualité de leur production au-delà des standards habituels et anticiper les besoins de leurs clients français et étrangers. Toutefois, faute d'investissements, l'appareil productif national est vieillissant et bien souvent obsolète.

☒ Proposition 1 : Lancer un « Plan Robot »

L'automatisation et la robotisation permettent de rendre les entreprises plus compétitives techniquement et génèrent de l'emploi qualifié. Un dispositif de soutien à la production industrielle passe par un « Plan Robot » qui serait de nature à combler notre retard en mêlant :

- Prime à la casse des équipements obsolètes, susceptible de briser le cercle vicieux qui fait que les PME, perdant en compétitivité, voient leur marge bénéficiaire se réduire au point de ne plus avoir les moyens d'investir dans du matériel qui leur permettrait de retrouver de la compétitivité.
- Prime à la première robotisation des PME, car avec 34 000 robots installés, la France est loin derrière les 62 000 robots installés en Italie et 144 000 en Allemagne. Quand on sait que moins de 17% des robots installés en France le sont dans les PME, on comprend l'urgence.

La future Banque Publique d'Investissement (BPI) devrait être associée à ces mécanismes.

☒ Proposition 2 : Utiliser les CCIFE comme force de vente des PMI

Parce qu'elles ont la connaissance des marchés, l'expérience des négociations bipartites et les contacts locaux, les CCI Françaises à l'étranger (CCIFE) constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 30 000 entreprises qui accompagnent les entreprises dans leurs projets de développement à l'international (informations sur les marchés étrangers, recherche de partenaires, ...).

Les CCIFE sont en mesure de constituer une véritable force de vente à disposition des entreprises industrielles.

4- Construire une politique industrielle européenne

L'Europe a aujourd'hui ouvert quasi-totalement ses frontières aux biens et services venus du reste du monde et ceci sans contreparties. L'exemple chinois est édifiant puisque tout est fait pour dissuader les produits étrangers de pénétrer le marché : réglementation tatillonne, préférence nationale dans les appels d'offres sans oublier l'inconvertibilité d'une monnaie qui oblige ceux qui la détiennent à ne l'utiliser que pour acheter ou investir...en Chine.

☒ Proposition : Imposer la réciprocité entre l'Europe et les grands émergents

Dans une compétition internationale où les entreprises européennes ne concourent pas à armes égales du fait du dumping social et environnemental pratiqué hors d'Europe, le principe est de mettre en place une forme de réciprocité entre les pays industrialisés et les pays émergents.

5- La structuration par le biais des filières et des territoires

☒ Proposition : Favoriser la mise en réseau orientée « marchés » au niveau des territoires

Pour une entreprise, l'appartenance à un réseau à l'échelle territoriale ou régionale joue comme un accélérateur de son développement. Les effets des politiques de clustering ne peuvent toutefois s'évaluer que sur la durée et une continuité dans l'effort est nécessaire.

Il conviendrait par ailleurs de mêler les approches « filière » et les approches « marché » qui permettent davantage de fertilisation croisée, de coopérations et d'innovations.

C'est tout particulièrement vrai pour les pôles de compétitivité pour lesquels une certaine pérennité est nécessaire. Des inflexions peuvent toutefois être données. Ainsi, la part des PME PMI dans les projets collaboratifs doit-il devenir un indicateur prépondérant de l'évaluation des pôles car c'est à travers les projets que les transferts de compétences et de technologies s'opèrent du public vers le privé, des grands groupes vers les PME.

Dans toute mesure d'aide au développement de nouveaux produits, les études d'impact devraient inclure un axe relatif au développement en termes de filière industrielle.